

**LE JOUR, 1950**  
**2 JUIN 1950**

## **REFORME ELECTORALE**

En mai prochain, la Chambre verra le terme de son mandat. Dans les soixante jours qui précéderont ce terme (à moins que ce ne soit plus tôt) de nouvelles élections auront lieu. Comment se feront-elles et, d'ici là, la procédure en vigueur dont on sait les inconvénients et les résultats décevants ne sera-t-elle pas révisée ?

On peut tenir pour certain que tous les éléments éclairés de ce pays, ses chefs les plus désintéressés, ses élites sans exception **veulent que le système change. On désire partout que les élections deviennent plus représentatives** et cessent d'être, dans une si large mesure, des nominations camouflées.

Il y a d'autre part **cette question du nombre des députés qu'il faut trancher avec la largeur de vues qui convient.** Le Gouvernement, si généreux en tout, envisage chichement un élargissement des effectifs et des cadres. Il préfère le contrôle serré et quotidien du petit nombre. Si telle est sa raison, elle est bien chétive. **Car, c'est devenu un devoir national et civique de donner à ce pays une chambre digne de ce nom et d'élever le niveau des mœurs politiques. Le seul voisinage d'Israël devrait suffire à convaincre les plus endurcis.**

La réforme électorale proprement dite, c'est d'abord sur les circonscriptions électorales et sur la multiplication des listes qu'elle doit porter. C'est aussi à garantir des élections libres, des élections honnêtes qu'elle doit tendre.

Pour la base, la **"petite liste"** est le compromis raisonnable auquel les meilleurs esprits s'arrêtent. Il devient **moralement impossible** de faire élire, par exemple au Mont-Liban, sur la même liste, vingt députés ou plus, et douze ou quinze au Nord et au Sud. **Cela devient un écrasement, par les éléments les plus asservis.**

**Si dans une certaine mesure au moins, ce pays ne s'affranchit pas électoralement du poids de sa féodalité, il se condamne à un éclatement qui viendra tôt ou tard ; il s'expose à se trouver en permanence en état d'infériorité politique et sociale par rapport à Israël, d'abord, et par rapport à tous les pays qui ont une conception plus normale, plus humaine du gouvernement et de la vie.**

La Chambre au Liban, ne peut pas continuer d'être une illusion et une fiction, un lieu où l'on a si peu le courage d'élever la voix, un lieu où, sauf de rares exceptions, le représentant du peuple est, ou devient, par habitude ou par nécessité, l'homme-lige du gouvernement quel qu'il soit.

Nous sommes convaincus pour notre part, qu'en son âme et conscience il n'est pas un seul député un peu au-dessus du niveau le plus arriéré qui ne pense ainsi.

Or le temps court. S'il faut attendre l'automne, c'est attendre en vain. Il y a tout de même dans ce pays des hommes, jeunes et vieux, dont le sang commence à bouillonner et qui ne sauraient plus s'accommoder de cet avilissement et de cette servitude.

La parole est au Gouvernement pour faire son devoir, pour agir.